

AFFICHEZ-VOUS !



ÉLECTIONS SCOLAIRES
COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES

Information sur la personne candidate destinée aux électrices et aux électeurs

Vous êtes candidate ou candidat aux élections de votre commission scolaire anglophone du 1^{er} novembre 2020 et vous souhaitez vous faire connaître auprès des électrices et des électeurs ? C'est possible !

Vous pouvez fournir, avec votre déclaration de candidature, des informations visant à renseigner les électrices et les électeurs sur :

- vous, en tant que personne candidate ;
- votre équipe, s'il y a lieu ;
- votre programme électoral ;
- vos intentions, si vous remportez les élections.

Présentés sous la forme d'un texte avec une photographie de vous et les coordonnées pour vous joindre, ces renseignements accompagneront la carte de rappel qui sera transmise par la poste aux électrices et aux électeurs de votre commission scolaire anglophone.

Chaque personne candidate doit s'assurer de la conformité à la loi, de la qualité de la langue et de l'exactitude des renseignements du texte qu'elle soumet. **Vous avez jusqu'au 27 septembre, à 17 h, pour transmettre ce texte à la présidente ou au président d'élection de votre commission scolaire anglophone.**

LES CRITÈRES À RESPECTER

Pour être publiées, les informations transmises doivent respecter les modalités établies par le directeur général des élections du Québec.

Votre texte :

- peut être rédigé en français, en anglais ou dans ces deux langues ;
- doit comprendre un maximum de 1500 caractères ;
- doit être transmis à la présidente ou au président d'élection, de préférence en format électronique (fichier .docx ou .rtf). Le document électronique doit être accompagné d'une copie imprimée du texte, au bas de laquelle figure votre signature.

Votre photographie :

- doit donner une vue complète du haut de votre corps, à partir des épaules, à visage découvert, de face ou légèrement de biais, sur un fond clair et uni ;
- doit être accompagnée, si elle est en format électronique, d'un document attestant l'authenticité de la photo, sur lequel figurent votre nom en lettres moulées, le nom de l'équipe reconnue dont vous faites partie, le cas échéant, et votre signature ;
- doit adopter un format de type passeport, si elle est sur du papier photographique, de 50 mm de largeur sur 70 mm de hauteur (2 po sur 2,75 po), et inclure, au verso, votre nom en lettres moulées, le nom de l'équipe reconnue dont vous faites partie, le cas échéant, et votre signature.

ATTENTION !

La présidente ou le président d'élection ne vérifie pas l'exactitude des renseignements que vous fournissez et ne corrige pas les erreurs d'orthographe, de grammaire, de syntaxe ou de frappe. Si le texte compte plus de caractères que la limite permise, la présidente ou le président d'élection le réduira de manière à ce qu'il se termine à la fin de la dernière phrase complète respectant la limite de 1500 caractères.

La présidente ou le président d'élection peut vous demander de modifier les informations fournies si :

- vous ne respectez pas les critères établis par le directeur général des élections du Québec ;
- vos propos sont frivoles, vexatoires ou inadaptés à la publication.

La présidente ou le président d'élection peut refuser de distribuer les renseignements d'une personne candidate si, après lui avoir accordé un délai raisonnable pour se conformer aux critères, il n'a pas reçu les renseignements dûment modifiés au plus tard le 13 octobre 2020.

Si vous choisissez de ne pas fournir ces renseignements avec votre déclaration de candidature ou si vous ne respectez pas l'échéance de la présidente ou du président d'élection pour effectuer les modifications requises, il remplacera votre texte par la mention « renseignements non disponibles ». De même, si vous ne fournissez pas de photo, il ajoutera la mention « photo non disponible ».